



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Par courrier électronique à :
sophie.ammann@seco.admin.ch et
laila.wagner@seco.admin.ch
(une version Word et une version PDF)

Réf. : 20_COU_3650

Lausanne, le 2 décembre 2020

Consultation fédérale – Modification de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance COVID-19 assurance-chômage)

Madame, Monsieur,

En date du 19 novembre 2020, vous avez fait parvenir à la Chancellerie d'Etat le projet de modification de l'ordonnance citée en titre pour consultation, ce dont nous vous remercions.

De manière générale, le Conseil d'Etat est favorable aux modifications proposées et ne peut que saluer le maintien de la procédure simplifiée en matière de RHT jusqu'au 31 mars 2021.

Pour le surplus, il relève que toutes les modifications spécifiques proposées dans ce projet sont la conséquence de cet objectif et qu'elles n'appellent donc pas de commentaire particulier de notre part.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

Nuria Gorrite

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SG-DEIS